



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

COMMUNE DE LANSARGUES

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, à savoir les opérations en dépenses et recettes prévisionnelles du budget primitif, afin de permettre à la population de la commune d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune (<https://www.lansargues.fr>).

Le budget primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il est structuré en 2 parties :

- La section de fonctionnement, qui retrace toutes les opérations de dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement, qui présente les programmes d'équipement en cours et nouveaux.

CONTEXTE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget primitif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour l'exercice budgétaire du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Ce budget a été précédé par :

- Le 06 décembre 2022, du vote d'une première autorisation d'ouverture de crédits ;
- Le 21 mars 2021, de l'adoption du compte administratif 2021 avec la présentation des restes à réaliser 2021 à reporter sur 2022 et de l'affectation du résultat de clôture 2021 sur le budget 2022 et d'une seconde autorisation d'ouverture de crédits.

Le budget présenté prend en compte ces décisions.

Les principes retenus pour la construction de ce budget primitif ont été les suivants :

- **Poursuite de la stabilisation des taux d'imposition, afin de ne pas toucher au pouvoir d'achat des habitants.**
Absence d'augmentation des taux d'imposition* et des tarifs des services à la population.
* FB : 42,61% (nouveau taux de référence depuis 2021 incluant le taux départemental de 2020, à savoir 21,45%)
/ FNB : 88,34% ;
- **Prise en compte** de l'impact financier de la crise actuelle, dans la recherche de nouvelles pistes pour maintenir une capacité d'autofinancement nette positive ;
- **Poursuite de l'investissement** concourant à améliorer le cadre de vie, et le quotidien des habitants, tout en restant vigilant sur le niveau d'endettement de la commune.

Ce budget est un budget qui s'adapte au contexte actuel, lequel exige que nous renouvelions nos exigences de rigueur de gestion. Il traduit des priorités, notamment en termes de sécurité, de cadre de vie et de conservation du patrimoine. Il a été examiné par la commission des finances le 08 avril 2022.

Le budget global pour l'exercice 2022 s'élève à 4 529 672,00 €, réparti comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 2 846 100,00 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 683 572,00 €

Ce budget primitif 2022 a été voté le 15 avril 2022 par le conseil municipal en séance publique, à l'unanimité des présents et représentés. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EQUILIBREE A 2 846 100,00 €)

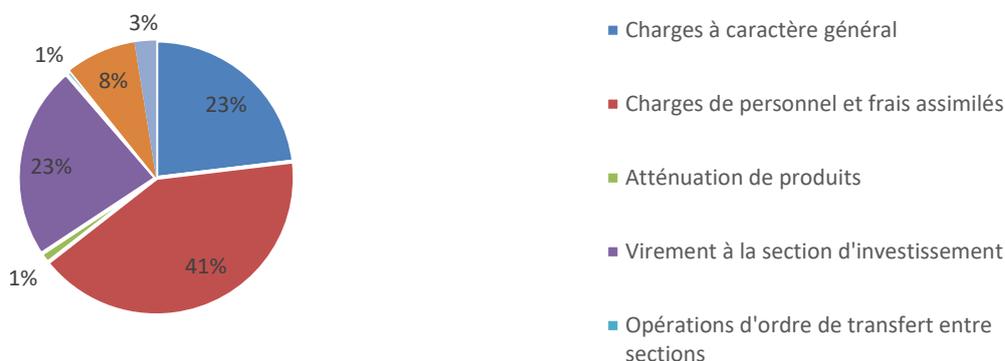
1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges constituant les dépenses de fonctionnement se décomposent en 4 postes principaux, hors virement à la section d'investissement :

- Les charges à caractère général (liées à l'entretien des bâtiments communaux, à l'achat de fournitures diverses, aux prestations de services, ...)
- Les charges de personnel,
- Les autres charges de gestion courante, cotisations et subventions aux associations,
- Les charges financières.

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2022	COMMENTAIRES
011	Charges à caractère général	658 222,00	Toutes les charges concernant le fonctionnement de la Commune, ainsi que l'entretien de ses bâtiments et terrains.
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 178 269,00	Indemnités et charges des enseignants pour les études surveillées (12 450), salaires et charges du personnel communal, titulaires et non titulaires (y compris agents remplaçants), participation au COS 34 (6 930), médecine du travail et visites médicales préventives (2 800).
014	Atténuation de produits	36 000,00	Versement au fonds de péréquation de recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC).
023	Virement à la Section d'Investissement	657 732,00	Virement à la section d'investissement, couvrant aisément le montant du capital à rembourser en 2022 (231 850).
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 761,00	Ecritures d'amortissement pour la borne IRVE année 4/5 (674) et l'AC d'investissement pluvial (16 087)
65	Autres charges de gestion courante	233 016,00	Renouvellement licence logiciel métier (1880), indemnités d'élus et cotisations sociales (71 200), cotisations versées aux différents organismes : CFMEL (1 700), service incendie (68 509), autres contributions obligatoires (26 304 incluant cotisation éclairage public Hérault Energies), les subventions au CCAS (12 443), aux associations et aux 2 OOCE (46 050), aide financière en faveur de l'Ukraine (1 500).
66	Charges financières	66 100,00	Intérêts des emprunts échéance 2022 (65 300), provision pour frais bancaires ligne de trésorerie et divers (800).
	TOTAL	2 846 100,00	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
2 846 100€



2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

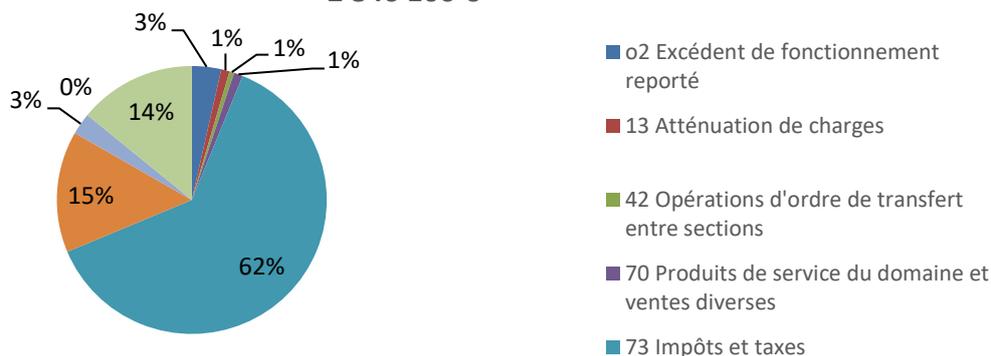
Les principaux produits constituant les recettes de fonctionnement sont composés par :

- L'excédent de fonctionnement reporté,
- Les ressources fiscales,
- Les dotations,
- Les autres produits de gestion courante.

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2022	COMMENTAIRES
02	Excédent de fonctionnement reporté	100 000,00	Excédent de fonctionnement reporté CA 2020 (100 000)
013	Atténuation de charges	28 779,00	Remboursement maladie du personnel communal
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	16 087,00	Neutralisation de l'AC investissement pluvial
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	30 359,00	Concessions cimetière , redevances diverses (GRDF, EDF ENEDIS, DAB, ..), garderies (7660), photocopies, remboursement mutualisation avec POA entretien pluvial (14 029), service encombrants (4 756).
73	Impôts et taxes	1 779 437,00	Contributions directes TFB-TFNB (1 509 853), fiscalité reversée par le Pays de l'Or Agglomération (57 012), droits de place (14 741), taxes sur l'électricité (79 800), taxes de séjour (10 084), droits de mutation (107.347).
74	Dotations, subventions et participations	416 916,00	Dotations forfaitaires de l'Etat (408 752), FCTVA (2 802), participations de l'Etat SMA (1 320), subvention FFT entretien terrains tennis (850)
75	Autres produits de gestion courante	73 952,00	Location des immeubles communaux (salle des fêtes, logements, hangars Tartuguières, équipements sportifs, cave coopérative) (63 452) + indemnités de contentieux suite à litige d'urbanisme (10 500).
76	Produits financiers	10,00	Intérêts parts sociales Crédit Agricole
77	Produits exceptionnels	400 560,00	Dont 400 000 € (acompte boni) provenant de l'aménageur de la ZAC des Conques.
	TOTAL	2 387 078,00	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2 846 100 €



II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EQUILIBREE A 1 683 572,00 €)

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se décomposent principalement en 3 postes :

- Le résultat d'investissement du compte administratif 2021 reporté,
- Les dépenses financières,
- Les dépenses d'équipements.

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2022	COMMENTAIRES
001	Déficit d'investissement reporté	342 526,15	Déficit d'Investissement reporté 2021
16	Emprunts et dettes assimilées	232 430,00	Remboursement du capital des emprunts en cours échéance 2022 (231 850) + remboursement dépôt de garantie (580)
20	Immobilisation incorporelles	173 331,32	Frais d'études (172 918,41) concernant les études préalables à l'aménagement d'espaces publics, les études sur les mobilités et PLD, l'AMO espaces publics (ilot autour de l'Eglise), l'AMO et diagnostic écologique ZAC les Plans / Concessions et droits à des logiciels (412,91).
204	Attributions de compensation d'investissement	24 130,00	Attribution de compensation d'investissement à verser à POA, suite au transfert de compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines à l'agglomération (charges de renouvellement gestion eaux pluviales)
21	Immobilisations corporelles	911 154,53	Tous les travaux et acquisitions de l'année. Voir ci-dessous.
	TOTAL	1 683 572,00	

Les principales dépenses d'équipement regroupées dans le chapitre 21 « immobilisations corporelles » se décomposent :

- des restes à réaliser (144 661,53 € qui correspondent à des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2021)
- des expressions nouvelles pour 2022 (incluant les ouvertures de crédits votées les 06 décembre 2022 et 21 mars 2022)

Ces expressions nouvelles pour 2022 concernent principalement :

- Réfection du chemin de Cascabel :	62 475€
- Installation d'une statue sur le Rond-Point à l'entrée de Lansargues (côté Saint Just) :	22 300€
- Equipements pour la Police Municipale (caméras piéton, pistolets, matraques, coffre-fort, rampe véhicule) :	8 339€
- Equipements informatiques (serveur, ordinateurs, parefeu, terminal pour PV électronique,...) :	22 695€
- Mobilier pour le service administratif de la mairie:	6 353€
- Réfection complète de la toiture de l'école élémentaire (partie ancienne):	82 896€
- Remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire :	29 793€
- Frais d'études pour le secteur des Plans: mission AMO et diagnostic écologique :	70 626€
- Aménagement de l'ilot autour de l'Eglise (frais d'études et estimations travaux) :	628 674€

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

De façon synthétique, le financement des investissements prévus est réparti de la façon suivante :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2022	% BP	COMMENTAIRES
021	Virement de la Section de Fonctionnement	657 732,00	39,07%	Virement de la section de fonctionnement (chapitre 023).
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	674,00	0,04%	Ecriture d'amortissement borne IRVE année 4/5
10	Dot. Fonds divers et réserves	643 973,25	38,25%	FCTVA (88 915,18), Taxe d'Aménagement (54 549) et reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement du CA 2021 (500 509,07)
13	Subventions d'investissement	187 192,75	11,12%	Subventions notifiées par l'Etat (19 863,72), la Région (53 733), le Département (113 596,03)
16	Emprunts et dettes assimilées	194 000,00	34,23%	Prêt d'équilibre.
	TOTAL	1 683 572,00	100,00%	

ETAT DE LA DETTE

Annuité de la dette 2022 : en capital : 231 850 € / en intérêt : 65 300 €

Le capital restant dû au 01/01/2022 s'élève à 2 805 027 euros, pour une population de 3155 habitants.

Encours de la dette / habitant au 01/01/2022 : 889 €/habitant